

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mazières-en-Mauges, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-huit janvier deux mille vingt-six.

- Effectif légal du Conseil Municipal : 15
- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Membres présents : SOURISSEAU Guy, BOUYER Dominique, DOKTAS Isabelle, GOURDON Alain, BÉCOT Marie-Laure, BERTHOMÉ Sylvie, CESBRON Carine, TERRIEN Valérie, BRÉGEON Florence.

Membres absents excusés : CHAIGNEAU Thierry qui a donné procuration à DOKTAS Isabelle, GRÉGOIRE Cédric qui a donné procuration à CESBRON Carine, BOUCHET Benoît qui a donné procuration à GOURDON Alain, AUGEREAU Pierre qui a donné procuration à BRÉGEON Florence, CHAUMET Magaly, ABELARD Maxime.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir suggéré, ce qui a été approuvé à l'unanimité, de confier le secrétariat de la séance de conseil municipal à Madame Florence BRÉGEON, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Décisions prises par le maire
2. Demande de subvention pour un séjour scolaire - Ecole élémentaire Victor Hugo de Maulévrier
3. SIEMML - versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Divers

Le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2026 est arrêté par le Conseil Municipal.

(au regard de l'article 1 de l'ordonnance n°2021-1310, applicable au 1^{er} juillet 2022)

Aucune observation a été émise.

1. Décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Néant



2. Demande de subvention pour un séjour scolaire - Ecole élémentaire Victor Hugo de Maulévrier

Rapporteur : Isabelle DOKTAS

Le rapporteur informe que la classe de CM1-CM2 de l'école Victor Hugo de Maulévrier participera à un voyage scolaire à Batz-sur-mer en mars 2026. Le coût total du voyage s'élève à 220 € par élève. Un élève du groupe réside dans notre commune. A ce titre, l'école sollicite une subvention à la commune.

A titre informatif, la commune de Maulévrier a octroyé une subvention de 23,68 € par élève Maulévrais.

La Commission vie associative propose de verser une subvention de 25 €.

Vu la proposition de la commission « Vie associative »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE d'accorder une subvention de 25 € à l'école élémentaire Victor Hugo de Maulévrier pour aider au financement d'un séjour scolaire d'un élève habitant la commune de Mazières-en-Mauges.

Présents et représentés	Présents	Abstentions	Non participation	Suffrages exprimés	Pour	Contre
13	9	3	0	10	10	0

Teneur des discussions (article L.2121-15 du CGCT) : aucun débat particulier n'a été élevé.

3. SIEML - versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Rapporteur : Guy SOURISSEAU

Le rapporteur rappelle les différentes interventions de dépannages qui ont lieu sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 sur le réseau d'éclairage public.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019, ARTICLE 1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Lieux panne	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP195-24-188	Rue de la mairie	231,62 €	75%	173,72 €	07 11 2024
EP195-24-197	Square de Bréhat et armoire C9	413,17 €	75%	309,88 €	02 12 2024
EP195-24-198	ZAC T1 + rue du Trézon + C9	337,90 €	75%	253,43 €	06 12 2024



EP195-25-199	Rue des Glénan	209,58 €	75%	157,19 €	12 03 2025
EP195-25-200	Rue du Chemin Creux	268,08 €	75%	201,06 €	12 03 2025

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

montant de la dépense : 1 460,35 euros TTC

taux du fonds de concours 75%

montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1 095,28 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Présents et représentés	Présents	Abstentions	Non participation	Suffrages exprimés	Pour	Contre
13	9	0	0	13	13	0

Teneur des discussions (article L.2121-15 du CGCT) : aucun débat particulier n'a été élevé.

4. Débat d'orientation budgétaire

4-1 contexte

- La France est en déficit depuis 1974 ce qui signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes perçues.
- En raison du déficit budgétaire important de l'Etat, l'endettement de la France n'a cessé de croître.
 - La dette des collectivités est stable, et même en légère diminution depuis plus de 30 ans, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et 7,9% en 2024.
 - La dette de l'Etat s'est envolée de 40 % du PIB à plus de 90 % sur la même période.
 - La dette publique française atteint 113 % du PIB en 2024, soit environ 3 305 Md€. Les données publiées fin 2025 indiquent une dette de 3 482,2 Md€, soit 117,4 % du PIB.
- L'adoption tardive du projet de loi de finances (PLF) national le 02 février 2026 a été source d'incertitude quant au niveau de contribution au redressement des finances publiques demandé aux collectivités. Aujourd'hui, après l'adoption en début de semaine du PLF, l'effort demandé aux collectivités est de 2 milliards d'euros. Les collectivités vont être appelées à participer au redressement des finances publiques en 2026 mais également pour les années suivantes.
 - Poursuite de la hausse des contributions à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 12 points en 4 ans de 2025 à 2028 (soit 3 points par an)
 - Renouvellement pour la 2^{ème} année consécutive du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) qui impactera certaines collectivités (les interco, les départements et les régions, mais pas les communes qui en sont entièrement exonérées). Ce dispositif fait contribuer les collectivités concernées à 740 millions d'euros au plan national.
 - L'instauration d'un plafond dans la dynamique de TVA affectée aux collectivités (Région, départements et EPCI) et la baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe Professionnelle par rapport à 2024
 - Gel de l'enveloppe financière pour la DGF au niveau national.
- Ralentissement de l'inflation au niveau mondial, sous le seuil des 2 % en Europe (en décembre 2025 0.8%)



Baisse de 19,3 % de la compensation de la réduction des valeurs locatives des établissements industriels, plafonnée à 2 % des RRF 2024

4-2 budget 2026 : pré CFU

Au regard de l'exécution 2025, le résultat d'exploitation est en très forte progression. Ce résultat résulte de la stabilisation des dépenses et à une augmentation des recettes + 61 % avec notamment de nouvelles bases foncières en 2025 en Zone Eco avec l'arrivée de nouvelles entreprises et l'extension de la zone d'habitat. Le taux d'épargne brut prévisionnel passe de 11 % 2022, 14 % en 2023, 16 % en 2024 et à 45,94 % en 2025. La capacité de désendettement est en dessous de 1 année (0,4 an).

MAZIERES EN MAUGES -			
	M57		
	2023	2024	2025
EBF Excédent brut de fonctionnement	176 317	200 708	813 018
Produits de fonctionnement courant	881 763	985 245	1 589 902
Charges de fonctionnement courant	705 446	784 537	776 885
Taux d'EBF	20,00 %	20,37 %	51,14 %
CAF	165 014	190 579	803 384
Produits réels	883 146	985 723	1 589 902
Charges réelles	718 132	795 144	786 518
Taux de CAF brute	18,68 %	19,33 %	50,53 %
CAF NETTE	132 607	157 170	768 930
Remboursement dette	32 407	33 409	34 454
FRNG	950 522	714 720	1 042 035
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	483,12	328,08	483,58
Encours Dettes financières à moyen et long terme	394 787	358 930	322 027
RATIOS			
RIGID ratio de rigidité des charges structurelles	44,53 %	43,77 %	27,13 %
CAC coefficient d'autofinancement courant	0,85	0,84	0,52
END ratio d'endettement	0,45	0,36	0,20
CDD capacité de désendettement	2,39	1,88	0,40

TAUX CAF BRUTE : CAF brute/RRF bonne gestion >15%, seuil d'alerte <10% et seuil criticité < 7%

RIGID : C'est le rapport entre les charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges d'intérêts) et les produits de fonctionnement. Il traduit les marges de manœuvre dont bénéficie la commune pour de nouvelles politiques. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible

CAC : Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la collectivité à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes (CRF+ RBT DETTE/RRF) seuil d'alerte si > 0.95 et critique si > 1.05

END : encours total de la dette au 31/12/2025 / recettes réelles de fonctionnement, seuil d'alerte >1.14 et seuil critique >1.51

CDD : mesure la durée de rbt de la dette à un instant T par affectation totale de la CAF brute seuil d'alerte >7 ans et critique > 10 ans

4-3 projet de budget

Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont envisagées à 1 449 690 € en tenant compte de la revalorisation des bases de la taxe foncière des locaux d'habitation de 0,8 %, d'un taux diminué de 1 % en matière fiscale pour compenser la revalorisation des bases. La part communale restera identique (la base des valeurs locatives prise est à périmètre constant) et de la suppression du produit de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Rurale.



Libellé	BP 2025	BP 2026
Rembt. s/ rémunération personnel	19 992,00	5 392,00
Produits des services du domaine	125 756,00	109 376,00
Impôts & Taxes	128 683,00	111 017,00
Fiscalité locale	734 733,00	724 855,00
Dotations & Participations	570 142,66	484 050,00
Autres produits gestion courante	14 000,00	15 000,00
Produits exceptionnels	1 140,00	-
Reprise créances douteuses	7,39	-
SOUS TOTAL	1 594 454,05	1 449 690,00

Les dépenses réelles de fonctionnement sont envisagées à **817 231,78 €**. A noter :

- Stabilisation des dépenses de personnel malgré la hausse des contributions à la Caisse nationale de retraites (pour mémoire en 2024 des remplacements à financer +20 k€)
- Stabilisation des charges à caractère général
- Augmentation minime des autres charges de gestion courante en intégrant une augmentation du forfait élève du contrat d'association avec une baisse des effectifs.
- incertitude sur les fonds de péréquation

Libellé	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	261 250,19	245 386,78
Charges de personnel	377 526,00	350 830,00
Atténuation de charges	4 615,00	4 515,00
Autres charges gestion courante	208 935,00	210 000,00
Charges financières	9 600,00	6 500,00
Charges exceptionnelles	78,40	72,00
Dotations et provisions	-	-
Dépenses imprévues	-	-
SOUS TOTAL	862 004,19	817 231,78

Bilan ratios financiers sans la reprise des résultats antérieurs

	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles de fct	1 594 454,05	1 449 690,00
Dépenses réelles d fct	862 004,19	817 231,78
capacité d'autofinancement	732 449,86	632 458,22
taux d'épargne brut	45,94%	43,63%

Ce niveau de taux d'épargne permet de financer largement la section d'investissement.



RECETTES	
Report cumulé section investissement	0,00
FCTVA	73 000,00
Taxe d'aménagement	0,00
Subventions notifiées	75 660,00
SOUS-TOTAL	148 660,00
DÉPENSES	
Report cumulé section investissement	244 821,73
Remboursement emprunt	37 000,00
RAR 2025	117 267,33
Dépenses récurrentes bibliothèque	1 900,00
Dépenses récurrentes petit matériel	2 000,00
Travaux de voirie rue du Bocage et rue de la Gagne	193 200,00
Provisions pour projets à venir	
SOUS-TOTAL	596 189,06
RESTE DISPO OU BESOIN DE FINANCEMENT	-447 529,06

report de la section de fonctionnement	1 286 576,73
épargne 2026	632 458,22
reste après affectation	1 471 505,89

Les élus évoquent des idées de projets : restauration du lavoir, extension du cimetière, voiture électrique, pilotage des systèmes de chauffage, éclairage du stade, stade synthétique, extension du CTM, agrandissement de la bibliothèque.

4-4 endettement

Au regard des résultats antérieurs, le besoin de financement est néant
Pour rappel à la clôture de l'exercice 2025, la capacité de désendettement (CAF / encours) est désormais de **0,40 années** (1,88 années en 2024, 2,39 années en 2023 et 3,5 années en 2022).

Voici les tableaux de la dette

Budget Principal						Budget ZAC du Pré de l'Ile					
Période	CRD	Intérêts	Amort	Annuité	Liquidé	Période	CRD	Intérêts	Amort	Annuité	Liquidé
2026	317 947,37	8 472,06	36 971,67	45 443,73	45 443,73	2026	537 079,66	15 681,53	65 317,82	80 999,35	80 999,35
2027	280 975,70	7 336,07	38 107,66	45 443,73	45 443,73	2027	471 761,84	14 957,21	67 644,30	82 601,51	82 601,51
2028	242 868,04	6 151,37	39 292,37	45 443,74	45 443,74	2028	404 117,54	12 531,77	70 069,74	82 601,51	82 601,51
2029	203 575,67	4 915,70	39 099,46	44 015,16	44 015,16	2029	334 047,80	10 002,94	72 598,57	82 601,51	82 601,51
2030	164 476,21	3 626,76	40 388,40	44 015,16	44 015,16	2030	261 449,23	7 366,07	75 235,44	82 601,51	82 601,51
2031	124 087,81	2 282,15	41 733,01	44 015,16	44 015,16	2031	186 213,79	4 616,28	77 985,23	82 601,51	82 601,51
2032	82 354,80	879,29	35 520,65	36 399,94	36 399,94	2032	108 228,56	1 748,49	65 621,27	67 369,76	67 369,76
2033	46 834,15	283,98	13 267,98	13 551,96	13 551,96	2033	42 607,29	494,24	21 180,83	21 675,07	21 675,07
2034	33 566,17	193,74	13 358,22	13 551,96	13 551,96	2034	21 426,46	248,55	21 426,46	21 675,01	21 675,01
2035	20 207,95	102,91	13 449,05	13 551,96	13 551,96						
2036	6 758,90	17,20	6 758,90	6 776,10	6 776,10						



4-5 Fiscalité (sans augmentation du périmètre des bases)

2025	BASE	TX	PRODUIT
FB	2 464 059,00	40,77 %	1 004 596,85
FNB	46 280,00	43,72 %	20 233,62
TH	22 364,00	11,69 %	2 614,35
correc	-302 678,00	100,00 %	-302 678,00
0	0	0	724 766,82

Taux constant

2026	BASE	TX	PRODUIT
FB	2 471 947,64	40,77 %	1 007 813,05
FNB	46 650,24	43,72 %	20 395,48
TH	22 542,91	11,69 %	2 635,27
correc	-305 000,00	100,00 %	-305 000,00
			715 708,82

Diminution taux FB 1 %

Teneur des discussions (article L.2121-15 du CGCT) : aucun débat particulier n'a été élevé.

Les élus sont favorables à une diminution de 1 % du taux de la taxe foncière sur le bâti (pour la part communale, la revalorisation des bases serait absorbée).

La séance est levée à 22 h 15

Le Maire soussigné certifie que le procès-verbal du Conseil Municipal de la séance du 06 février 2026 a été affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

